

## Accueil en entretien:

- \*mardis: 13h30-17h
- \*mercredis: 8h30-11h45 & 13h30-17h
- \*jeudis: 13h30-18h
- \*vendredis: 13h30-17h
- \*Autres créneaux, sur RDV

# RELAIS PETITE ENFANCE

Maison de l'enfance  
24 rue du stade à Hérimoncourt  
Tél : 03 81 36 76 25

[herimoncourt.rpe@francas-doubs.fr](mailto:herimoncourt.rpe@francas-doubs.fr)

## Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis, jeudis et vendredis.

Voir planning en page 2



Bulletin de:  
Avril 2025

## Le journal du Relais petite enfance

### Villes concernées:

\*Abbévillers \*Communes du Lomont \*Dasle \*Hérimoncourt \*Seloncourt \*Vandoncourt

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt

## Bonjour Mesdames, Messieurs

### Extension du dispositif Pajemploi+ en cas d'impayés de salaire

Une initiative visant à renforcer la sécurité financière des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile.

#### De quoi s'agit-il ?

En cas d'impayés de salaire, les employeurs pourront bénéficier d'un maintien du service Pajemploi+ pendant 2 mois, cette extension permet une protection supplémentaire pour les salariés en cas d'impayés de salaire par les parents employeurs. Cela inclut :

- Une prise en charge temporaire des salaires impayés par Pajemploi, sous certaines conditions ;
- Un suivi et un accompagnement renforcé auprès des employeurs pour résoudre la situation d'impayé.

#### Quand le dispositif se met-il en place ?

Le dispositif de maintien du versement du salaire via le service Pajemploi+ est prolongé d'une période supplémentaire d'un mois à compter du 1er septembre 2024, portant l'extension de la garantie de paiement du salaire via le dispositif Pajemploi+ à 2 mois.

#### Quelles actions d'accompagnement sont mises en place ?

L'Urssaf service Pajemploi met en place des actions d'accompagnement afin d'aider les employeurs à résoudre les situations d'impayés et prévenir les litiges.



J'ai besoin d'une attestation d'honorabilité

### A COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

♦ Lors de votre renouvellement d'agrément, vous devrez fournir un extrait de votre casier judiciaire n°2. Il prouve, s'il est vierge, que vous n'avez fait l'objet d'aucune poursuite pour crime ou délit. Il s'appelle aussi « attestation d'honorabilité ».

- ♦ Si vous avez des enfants de plus de 13 ans vivant chez vous, vous rajouterez leurs noms dans le formulaire de demande afin qu'ils apparaissent sur cette attestation.
- ♦ Toutes les personnes majeurs vivants sous votre toit devront demander eux-mêmes cette attestation.

⇒ Cet extrait de casier est très facile à demander. Il suffit de se rendre sur le site:  
<https://honorabilite.social.gouv.fr/jai-besoin-dune-attestation-dhonorabilite>

# Informations professionnelles

## Planning des temps de rencontres et d'échanges

Ces animations sont gratuites. L'enfant repartira avec sa production.

Il s'agit de temps conviviaux et d'échanges **ouverts aux assistantes maternelles et gardes à domicile, et aux parents qui les emploient**. Vous pourrez découvrir des idées d'activité à reproduire chez vous. Elles sont adaptées et adaptables à l'âge de l'enfant. C'est lui qui décidera s'il crée ou s'il préfère aller vers les jeux mis à sa disposition, sans contraintes.

Le relais dispose de tapis d'éveil, d'une chaise haute, d'un micro-onde pour les biberons, d'un parc pour les tout-petits.

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <p>Mardi 1er avril 9h -10h00</p> <p><i>Parcours de motricité</i></p> <p>Présence de la crèche de Seloncourt</p> <p>Gymnase place A. Croizat<br/>Salle du club de gymnastique</p> | <p>Mercredi 2 avril</p> <p><i>Accueil libre</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>locaux du relais</p> | <p>Jeudi 3 avril 9h -10h</p> <p><i>Accueil libre</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>locaux du relais</p>           | <p>Vendredi 4 avril 9h -10h00</p> <p><i>Eveil musical</i><br/><i>Animée par Maxime Gilbert</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>locaux du relais</p> |
| <p>Mardi 8 avril 9h -10h</p> <p><i>FERMETURE EXCEPTIONNELLE</i></p>  | <p>Mercredi 9 avril</p> <p><i>Accueil libre</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>locaux du relais</p> | <p>Jeudi 10 avril 9h -10h</p> <p><i>Eveil aux sciences</i></p> <p>Vandoncourt<br/>Salle Catherinette</p>      | <p>Vendredi 11 avril 9h00-10h</p> <p><i>Quel est ce son?</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>locaux du relais</p>                                   |
| <p>Mardi 15 avril 9h -10h</p> <p><i>Préparation de Pâques</i></p> <p>À Seloncourt, centre culturel Cyprien Foresti</p>   | <p>Mercredi 16 avril</p> <p><i>FERMETURE EXCEPTIONNELLE</i></p>                                | <p>Jeudi 17 avril 9h -10h</p> <p><i>Autre décoration de Pâques</i></p> <p>Dasle<br/>Salle du périscolaire</p> | <p>Vendredi 18 avril 9h00-10h</p> <p><i>Chasse aux œufs dans le parc</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>Devant le relais</p>                       |

**fermeture de votre Relais Petite Enfance du lundi 21 avril au 26 avril pour cause de formation**

|  |   |
|--|---|
| <p>Mardi 29 avril 9h -10h15</p> <p><i>Un joli bouquet de muguet</i></p> <p>À Seloncourt, centre culturel Cyprien Foresti</p> | <p>Mercredi 30 avril</p> <p><i>Accueil libre</i></p> <p>A Hérimoncourt<br/>locaux du relais</p> |
|--|---|



- 300 g de pommes de terre
  - 1 carotte
  - 100 g de fromage râpé
  - 1 cuillère à soupe de farine
  - 6 + 1 œufs bio fermiers
  - 1 cuil. à café d'ail semoule
  - 1 cuillère à soupe d'herbes fraîches ciselées
- sel / poivre



- Préchauffer le four à 180°C.
- Laver et éplucher les pommes de terre et la carotte puis les râper.
- Dans un saladier, mélanger les légumes râpés avec le fromage puis ajouter la farine, l'ail, les herbes et l'œuf battu. Saler et poivrer. Mélanger à nouveau.
- « Presser » la préparation à l'aide d'une fourchette ou des mains afin d'enlever un maximum d'eau.
- Disposer la préparation dans des moules à muffin en formant des nids.
- Mettre au four pendant 30min en surveillant de temps en temps puis sortir les nids.
- Laisser refroidir les nids avant de les démouler.
- Casser un œuf dans chaque nid. Remettre au four jusqu'à ce que l'œuf soit cuit (15/20min).